Séance extraordinaire du 7 août 2024

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 7 août 2024, dès 19h15, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jean Barrette, Ian Dellner et Jacques Ostiguy.

Absent : Monsieur Gilles Massey (à l'extérieur du territoire de la Municipalité)

Assiste également à la séance, Danielle Coupal directrice générale et greffière-trésorière.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h17.

2024-08-116 **2. RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 157 du *Code municipal du Québec* permet notamment de renoncer à la transmission d'un avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit *Code* lorsque tous les membres du conseil municipal qui sont présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents, sauf monsieur Gilles Massey qui est actuellement à l'extérieur de la région.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE tous les membres présents du conseil municipal se considèrent dûment convoqués aux fins de la présente séance extraordinaire;

QUE conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, les membres présents du conseil municipal renoncent aux formalités prescrites pour la convocation d'une séance extraordinaire, notamment, mais non limitativement, à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 dudit Code;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-117 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour pour la séance extraordinaire du 7 août 2024.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Ian Dellner

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 août 2024 tel que déposé, incluant le point tel que décrit ci-dessous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. RENONCIATION AUX FORMALITÉS DE CONVOCATION DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. GREFFE

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet
4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024

5. DEMANDE DE LEVÉE DE PRIVILÈGE AVOCAT-CLIENT MUNICIPALITÉ

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 817 000 $ ET UN EMPRUNT DE 1 817 000 $ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES SUR LES RUES DES NOYERS ET DES PEUPLIERS

7. SOLLICITATION DE COMMANDITAIRES POUR LE PREMIER ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LA TABLE CITOYENNE ENVIRONNEMENT (TCE)

8. PLANIFICATION TECQ 2019-2024, RÉSOLUTION APPROUVANT LA PROGRAMMATION

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

4. GREFFE

2024-08-118 **4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2024**

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-119 **4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2024**

CONFORMÉMENT à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024 est déposé lors de la présente séance;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-120 **5. DEMANDE DE LEVÉE DE PRIVILÈGE AVOCAT-CLIENT MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une enquête en cours, le Commissaire à la lutte contre la corruption (UPAC) pourrait effectuer une perquisition à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et rencontrer des témoins.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac collabore à l'enquête de l'UPAC sur une base volontaire et entend continuer à le faire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac n'est pas visée par l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'éventuelles rencontres de témoins et de perquisitions ainsi que dans les documents pouvant avoir été transmis par remise volontaire, des informations et des documents contenant un potentiel privilège avocat-client pourraient être saisis ou en la possession de l'UPAC.

CONSIDÉRANT QUE l'UPAC demande à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac sa collaboration afin que le privilège avocat-client, en lien avec le dossier CLC-231024-007, soit levé sur les informations et documents dont le privilège appartient à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, de façon à accélérer le traitement de l'information de la documentation recueillie et le déroulement de l'enquête.

CONSIDÉRANT QUE le droit au privilège avocat-client protégé par l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne appartient à la Municipalité et que seul le Conseil municipal peut y renoncer.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac renonce au privilège avocat-client pouvant s'appliquer sur tous documents, courriels ou informations qui seront saisis lors d'éventuelles rencontres de témoins et perquisitions par le Commissaire à la lutte contre la corruption (UPAC) à l'Hôtel de Ville ou ayant pu avoir été transmis à l'UPAC par remise volontaire en lien avec le dossier CLC-231024-007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-121 **6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 817 000 $ ET UN EMPRUNT DE 1 817 000 $ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES SUR LES RUES DES NOYERS ET DES PEUPLIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite effectuer des travaux de remplacement et de réhabilitation de conduites sur les rues des Noyers (TI-37), des Peupliers (TI-36), tronçons classés D à l'annexe 5 – Synthèse des tronçons intégrés du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées (à la suite de la note technique préparée par EFEL Experts-Conseils et déposée au MAMH en juin 2024) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de la contribution de la TECQ 2019-2024 pour financer en partie ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent Règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 juillet 2024 et que le projet de Règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à la seule approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il concerne des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Najah Zaoude

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de renouvellement de conduites sur les rues des Noyers et des Peupliers selon :

- Les plans et devis préparés par EFEL Experts-Conseils, portant les numéros 24F05-1945 et signés en date du 2024-07-04. Les plans & devis seront fournis au ministère à sa demande.
- L'estimation détaillée des coûts préparée par Philippe Thai, CPI, et vérifié par Laurent Dumas-Roy, ingénieur, de EFEL Expert-Conseils incluant les coûts directs, les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes nettes, et les frais de financement temporaires, signée et datées en date du 2024-07-11, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3 MONTANT DE LA DÉPENSE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 817 000 $ pour les fins du présent Règlement.

ARTICLE 4 MONTANT DE L'EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 817 000 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT ET CLAUSE DE TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 RÉPARTITION DE LA DÉPENSE DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent Règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent Règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante**.**

ARTICLE 7 APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent Règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent Règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Rrèglement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion :	2024-07-17
Dépôt du projet de règlement :	2024-07-17
Adoption du règlement :	2024-08-07
Approbation par le MAMH :	
Avis de promulgation :	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 1/15)

Estimation définitive des coûts de construction

Projet:	Renouvellement de conduites - Rues des Noyers et des Peupliers
Client:	Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac
Dossier EFEL:	24F05-1945
Date:	11 juillet 2025

Hypothèses:

- Coûts 2024
- Quantités selon plans pour soumission émis le 5 juillet 2024
- Estimation de classe B (marge d'erreur de 10%)
- Structure de chaussée considérée selon l'étude géotechnique:
 - ESG-10, 40 mm d'épaisseur
 - ESG-14, 60 mm d'épaisseur
 - MG-20, 300 mm d'épaisseur
 - MG-112, 400 mm d'épaisseur
 - Géotextile
- Largeur de pavage considérée: 6 m. et canniveau en pavage de 0,5 m. de chaque côté
- Reconstruction complète de la chaussée
- Aucun sol contaminé considéré, en attente de l'étude géotechnique
- Remplacement des poteaux d'incendie
- Remplacement des conduites d'aqueduc existantes jusqu'à la conduite de 250 mm de diamètre de la rue des Rigolets

Préparée par: Philippe Thai, CPI. #6056451

Vérifiée par: Laurent Dumas-Roy, ing. #6008571

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 2/15)

Estimation définitive des coûts de construction

Projet:	Renouvellement de conduites - Rues des Noyers et des Peupliers
Client:	Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac
Dossier EFEL:	24F05-1945
Date:	11 juillet 2025

Synthèse:

Activités	Montants
1. Rue des Peupliers	669 000 $
2. Rue des Noyers	664 745 $
Sous-total des coûts directs	**1 333 745 $**
Imprévus (10%)	133 375 $
Honoraires professionnels (15%)	200 062 $
Sous-total des frais incidents	**333 436 $**
Sous-total avant taxes	**1 667 181 $**
Taxes nettes (4,9875%)	83 151 $
Frais d'emprunt temporaire (5%)	66 687 $
Total des travaux (taxes incluses)	**1 817 019 $**
Total des travaux arrondi (taxes incluses)	**1 817 000 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 3/15)

Estimation des coûts

Rue des Peupliers

Sommaire

Activités	Montants
1. Organisation de chantier	53 000,00 $
2. Travaux généraux	20 975,00 $
3. Eau potable	237 500,00 $
4. Drainage	18 950,00 $
5. Égout sanitaire	46 750,00 $
6. Fondation de rue et pavage	237 375,00 $
7. Aménagements	54 450,00 $
Sous-total avant taxes	**669 000,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 4/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.	**ORGANISATION DE CHANTIER**				
1.1	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. (2024)	1	global	20 000,00 $	20 000,00 $
1.2	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. (2025)	1	global	3 000,00 $	3 000,00 $
1.3	Gestion du chantier - 2024	1	global	25 000,00 $	25 000,00 $
1.4	Gestion du chantier - 2025	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
SOUS-TOTAL 1. ORGANISATION DE CHANTIER					**53 000,00 $**
2.	**TRAVAUX GÉNÉRAUX**				
2.1	Maintien en fonction des réseaux existants	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
2.2	Protection et soutènement des utilités publiques, incluant les poteaux d'Hydro-Québec	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
2.3	Abat-poussière (1 L/m²)	1350	litre	1,50 $	2 025,00 $
2.4	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement	1	global	2 500,00 $	2 500,00 $
2.5	Remblai sans retrait (si requis - sur demande du surveillant)	4	m³	400,00 $	1 600,00 $
2.6	Isolant rigide en polystyrène extrudé (HI-60) (Si requis - sur demande du surveillant)	25	m²	40,00 $	1 000,00 $
2.7	Surexcavation de l'assise de conduite jusqu'à 300 mm, incluant pierre nette et géotextile (Si requis - sur demande du surveillant)	110	m.lin	35,00 $	3 850,00 $
2.8	Gestion administrative - traçabilité des sols contaminés, incluant caractérisation complémentaire, si requis	0	global	0,00 $	0,00 $
2.9	Gestion des sols contaminés, incluant tri, transport excédentaire, disposition et système de traçabilité				
	- plage A-B	0	m³	40,00 $	0,00 $
	- plage B-C	0	m³	55,00 $	0,00 $
SOUS-TOTAL 2. TRAVAUX GÉNÉRAUX					**20 975,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 5/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3.	**EAU POTABLE**				
3.1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, poteaux d'incendie, etc.), disjonction à la conduite principale et disposition hors site	220	m.lin.	75,00 $	16 500,00 $
3.2	Conduite d'eau potable incluant accessoires et raccordements - 150 mm de diamètre (PVC DR-18)	220	m.lin	450,00 $	99 000,00 $
3.3	Raccordement à la conduite existante de 250 mm de diamètre, incluant T, accessoires et conduite de 250 mm de diamètre	2	unité	5 000,00 $	10 000,00 $
3.4	Vanne, incluant boîtier et accessoires - 150 mm de diamètre	2	unité	3 500,00 $	7 000,00 $
3.5	Poteau d'incendie, incluant vanne et boîtier et raccordement à la la conduite principale	2	unité	11 500,00 $	23 000,00 $
3.6	Branchement de conduite d'eau potable en cuivre type K mou incluant enlèvement et disposition du branchement existant, arrêt principal, arrêt de ligne, boîte de service, raccordement à la limite d'emprise - 19 mm de diamètre	14	unité	2 500,00 $	35 000,00 $
3.7	Provision pour le prolongement de branchement d'eau potable au-delà de l'emprise	10	m.lin	200,00 $	2 000,00 $
3.8	Nettoyage, désinfection, essais et mise en opération des conduites d'eau potable	1	global	7 500,00 $	7 500,00 $
3.9	Fourniture, installation, entretien et démantèlement d'un réseau d'alimentation temporaire en eau avec protection incendie, incluant remise en route des réseaux existants	1	global	35 000,00 $	35 000,00 $
3.10	Plombier pour raccordement de l'aqueduc temporaire	1	budget	2 500,00 $	2 500,00 $
SOUS-TOTAL 3. EAU POTABLE					**237 500,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 6/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.	**DRAINAGE**				
4.1	Remplacement des ponceaux transversaux, incluant l'enlèvement et la disposition hors site des ponceaux existants				
	- 300 mm de diamètre (PEHD R320 kPa)	12	m.lin	400,00 $	4 800,00 $
	- 375 mm de diamètre (PEHD R320 kPa)	14	m.lin	475,00 $	6 650,00 $
4.2	Reprofilage de fossé, incluant disposition hors site des surplus	20	m.lin	50,00 $	1 000,00 $
4.3	Muret de soutènement d'extrémité de ponceau incluant excavation, disposition des surplus, géotextile, MG-20 et blocs préfabriqués en béton (neufs)	6	m^2 vert.	750,00 $	4 500,00 $
4.4	Perré de protection, incluant excavation, disposition des surplus, géotextile, pierre concassée 100-200 sur 300 mm d'épaisseur	10	m^2	200,00 $	2 000,00 $
SOUS-TOTAL 4. DRAINAGE					**18 950,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 7/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
5.	**ÉGOUT SANITAIRE**				
5.1	Alésage de raccords pénétrants, dépôts et/ou obstructions	2	unité	1 000,00 $	2 000,00 $
5.2	Colmatage et injection de conduites d'égout	3	unité	1 800,00 $	5 400,00 $
5.3	Chemisage ponctuel de conduites d'égout				
	- 250 mm de diamètre	2	m.lin	2 000,00 $	4 000,00 $
5.4	Remplacement ponctuel par excavation, incluant manchon ou bloc joint pour le raccordement aux conduites existantes				
	- 250 mm de diamètre	4	m.lin	1 500,00 $	6 000,00 $
5.5	Reconstruction de cunette (prévisionnel)	2	unité	750,00 $	1 500,00 $
5.6	Inspections télévisées et nettoyage de conduites d'égout				
	- Avan travaux de réhabilitation	230	m.lin	35,00 $	8 050,00 $
	- Après travaux de réhabilitation	230	m.lin	25,00 $	5 750,00 $
5.7	Remplacement d'échelons de regard (prévisionnel)	2	unité	750,00 $	1 500,00 $
5.8	Cadre et tampon conventionnel à remplacer par cadre et grille ajustable	4	unité	2 250,00 $	9 000,00 $
5.9	Remplacement d'anneau d'ajustement de regard (prévisionnel)				
	- anneau de 0 à 50 mm	4	unité	150,00 $	600,00 $
	- anneau de 51 à 150 mm	4	unité	200,00 $	800,00 $
	- anneau de 151 à 300 mm	4	unité	250,00 $	1 000,00 $
	- anneau de 301 à 600 mm	1	unité	500,00 $	500,00 $
	- anneau de 601 à 900 mm	1	unité	650,00 $	650,00 $
SOUS-TOTAL 5. ÉGOUT SANITAIRE					**46 750,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 8/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6.	**FONDATION DE RUE ET PAVAGE**				
6.1	Enlèvement du pavage existant, incluant disposition hors site	1 350	m²	10,00 $	13 500,00 $
6.2	Excavation, remblai, mise en forme, nivellement et compaction de l'infrastructure, incluant l'enlèvement des fondations existantes et la disposition hors site des surplus	1 550	m²	25,00 $	38 750,00 $
6.3	Excavation des matériaux impropres sous l'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	100	m³	50,00 $	5 000,00 $
6.4	Fourniture et mise en place des fondations granulaires				
	- MG-20 - 300 mm d'épaisseur	1 550	m²	21,00 $	32 550,00 $
	- MG-112 - 400 mm d'épaisseur	1 550	m²	25,00 $	38 750,00 $
	- Géotextile grade S2-P1	1 550	m²	6,00 $	9 300,00 $
6.5	Pavage couche de base (Travaux en 2024)				
	- ESG-14, PG58S-28, 60 mm d'épaisseur	1 350	m²	26,50 $	35 775,00 $
6.6	Pavage couche d'usure, incluant nettoyage et liant d'accrochage (Travaux en 2025)				
	- ESG-10, PG58S-28, 40 mm d'épaisseur	1 350	m²	18,00 $	24 300,00 $
6.7	Raccordement à la chaussée existante incluant clé de planage et liant de type Crafco au joint	55	m.lin	100,00 $	5 500,00 $
6.8	Canniveaux en ESG-10, PG58S-28, 65 mm d'épaisseur, incluant préparation et liant de type Crafco (2025)	230	m²	60,00 $	13 800,00 $
6.9	Nivellement des services municipaux lors de la mise en place de la couche de base				
	- Regards	2	unité	300,00 $	600,00 $
	- Boîtes de vanne	4	unité	300,00 $	1 200,00 $
6.10	Nivellement des services municipaux lors de la mise en place de la couche d'usure				
	- Regards	2	unité	300,00 $	600,00 $
	- Boîte de vanne	4	unité	300,00 $	1 200,00 $

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 9/15)

Estimation des coûts - Rue des Peupliers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6.	**FONDATION DE RUE ET PAVAGE (suite)**				
6.11	Confection de chanfrein				
	- 300 mm de largeur (entrées privées)	180	m.lin	30,00 $	5 400,00 $
	- 900 mm de largeur (raccord aux rues existantes)	55	m.lin	45,00 $	2 475,00 $
6.12	Enlèvement de chanfrein				
	- 300 mm de largeur (entrées privées)	180	m.lin	15,00 $	2 700,00 $
	- 900 mm de largeur (raccord aux rues existantes)	55	m.lin	25,00 $	1 375,00 $
6.13	Recharchement des accotement sous les canivaux avec pierre concassée de type MG-20	230	m³	20,00 $	4 600,00 $
SOUS-TOTAL 6. FONDATION DE RUE ET PAVAGE					**237 375,00 $**
7.	**AMÉNAGEMENTS**				
7.1	Engazonnement en plaques sur 150 mm de terre végétale	1 100	m²	20,00 $	22 000,00 $
7.2	Réfection des entrées privées				
	- Pierre: 300mm de MG-20	30	m³	40,00 $	1 200,00 $
	- Pavage: 300mm de MG-20 et 50mm de EB-10C PG58S-28	150	m²	90,00 $	13 500,00 $
	- Pavé-uni : 450 mm MG-20 + remise en place de pavés existants	30	m²	175,00 $	5 250,00 $
	- Bordure universelle	20	m.lin	75,00 $	1 500,00 $
	- Bordure de béton privée coulée en place	5	m.lin	250,00 $	1 250,00 $
7.3	Marquage de la chaussée à l'alkyde (Travaux en 2024)				
	- Ligne d'arrêt (blanche) 600mm	10	m.lin	100,00 $	1 000,00 $
	- Ligne axiale continue (jaune) 125mm	30	m.lin	25,00 $	750,00 $
7.4	Marquage de la chaussée à l'époxy (Travaux en 2025)				
	- Ligne d'arrêt (blanche) 600mm	10	m.lin	150,00 $	1 500,00 $
	- Ligne axiale continue (jaune) 125mm	30	m.lin	50,00 $	1 500,00 $
7.5	Aménagements paysager à protéger et à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustres, système d'irrigation, etc.)	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
SOUS-TOTAL 7. AMÉNAGEMENTS					**54 450,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 10/15)

Estimation des coûts

Rue des Noyers

Sommaire

Activités	**Montants**
1. Organisation de chantier	53 000,00 $
2. Travaux généraux	20 870,00 $
3. Eau potable	225 000,00 $
4. Drainage	18 625,00 $
5. Égout sanitaire	55 750,00 $
6. Fondation de rue et pavage	227 500,00 $
7. Aménagements	64 000,00 $
Sous-total avant taxes	**664 745,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 11/15)

Estimation des coûts - Rue des Noyers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
1.	**ORGANISATION DE CHANTIER**				
1.1	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. (2024)	1	global	20 000,00 $	20 000,00 $
1.2	Gestion de la circulation, incluant plans, signalisation, maintien, entretien, sécurité, etc. (2025)	1	global	3 000,00 $	3 000,00 $
1.2	Gestion du chantier - 2024	1	global	25 000,00 $	25 000,00 $
1.3	Gestion du chantier - 2025	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
SOUS-TOTAL 1. ORGANISATION DE CHANTIER					**53 000,00 $**
2.	**TRAVAUX GÉNÉRAUX**				
2.1	Maintien en fonction des réseaux existants	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
2.2	Protection et soutènement des utilités publiques, incluant les poteaux d'Hydro-Québec	1	global	5 000,00 $	5 000,00 $
2.3	Abat-poussière (1 L/m²)	1280	litre	1,50 $	1 920,00 $
2.4	Gestion des eaux souterraines et de ruissellement	1	global	2 500,00 $	2 500,00 $
2.5	Remblai sans retrait (si requis - sur demande du surveillant)	4	m³	400,00 $	1 600,00 $
2.6	Isolant rigide en polystyrène extrudé (HI-60) (Si requis - sur demande du surveillant)	25	m²	40,00 $	1 000,00 $
2.7	Surexcavation de l'assise de conduite jusqu'à 300 mm, incluant pierre nette et géotextile (Si requis - sur demande du surveillant)	110	m.lin	35,00 $	3 850,00 $
2.8	Gestion administrative - traçabilité des sols contaminés, incluant caractérisation complémentaire, si requis	0	global	0,00 $	0,00 $
2.9	Gestion des sols contaminés, incluant tri, transport excédentaire, disposition et système de traçabilité				
	- plage A-B	0	m³	40,00 $	0,00 $
	- plage B-C	0	m³	55,00 $	0,00 $
SOUS-TOTAL 2. TRAVAUX GÉNÉRAUX					**20 870,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 12/15)

Estimation des coûts - Rue des Noyers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
3.	**EAU POTABLE**				
3.1	Enlèvement d'une conduite d'eau potable existante, incluant accessoires (vannes, poteaux d'incendie, etc.), disjonction à la conduite principale et disposition hors site	220	m.lin.	75,00 $	16 500,00 $
3.2	Conduite d'eau potable incluant accessoires et raccordements - 150 mm de diamètre (PVC DR-18)	220	m.lin	450,00 $	99 000,00 $
3.3	Raccordement à la conduite existante de 250 mm de diamètre, incluant T, accessoires et conduite de 250 mm de diamètre	2	unité	5 000,00 $	10 000,00 $
3.4	Vanne, incluant boîtier et accessoires - 150 mm de diamètre	2	unité	3 500,00 $	7 000,00 $
3.5	Poteau d'incendie, incluant vanne et boîtier et raccordement à la la conduite principale	2	unité	11 500,00 $	23 000,00 $
3.6	Branchement de conduite d'eau potable en cuivre type K mou incluant enlèvement et disposition du branchement existant, arrêt principal, arrêt de ligne, boîte de service, raccordement à la limite d'emprise				
	- 19 mm de diamètre	9	unité	2 500,00 $	22 500,00 $
3.7	Provision pour le prolongement de branchement d'eau potable au-delà de l'emprise	10	m.lin	200,00 $	2 000,00 $
3.8	Nettoyage, désinfection, essais et mise en opération des conduites d'eau potable	1	global	7 500,00 $	7 500,00 $
3.9	Fourniture, installation, entretien et démantèlement d'un réseau d'alimentation temporaire en eau avec protection incendie, incluant remise en route des réseaux existants	1	global	35 000,00 $	35 000,00 $
3.10	Plombier pour raccordement de l'aqueduc temporaire	1	budget	2 500,00 $	2 500,00 $
SOUS-TOTAL 3. EAU POTABLE					**225 000,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 13/15)

Estimation des coûts - Rue des Noyers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
4.	**DRAINAGE**				
4.1	Remplacement des ponceaux transversaux, incluant l'enlèvement et la disposition hors site des ponceaux existants				
	- 300 mm de diamètre (PEHD R320 kPa)	20	m.lin	400,00 $	8 000,00 $
	- 375 mm de diamètre (PEHD R320 kPa)	15	m.lin	475,00 $	7 125,00 $
4.2	Muret de soutènement d'extrémité de ponceau incluant excavation, disposition des surplus, géotextile, MG-20 et blocs préfabriqués en béton (neufs)	2	m^2 vert.	750,00 $	1 500,00 $
4.4	Perré de protection, incluant excavation, disposition des surplus, géotextile, pierre concassée 100-200 sur 300 mm d'épaisseur	10	m^2	200,00 $	2 000,00 $
SOUS-TOTAL 4. DRAINAGE					**18 625,00 $**
5.	**ÉGOUT SANITAIRE**				
5.1	Alésage de raccords pénétrants, dépôts et/ou obstructions	1	unité	1 000,00 $	1 000,00 $
5.2	Colmatage et injection de conduites d'égout	3	unité	1 800,00 $	5 400,00 $
5.3	Chemisage ponctuel de conduites d'égout				
	- 250 mm de diamètre	10	m.lin	2 000,00 $	20 000,00 $
5.4	Reconstruction de cunette (Prévisionnel)	2	unité	750,00 $	1 500,00 $
5.5	Inspections télévisées et nettoyage de conduites d'égout				
	- Avan travaux de réhabilitation	230	m.lin	35,00 $	8 050,00 $
	- Après travaux de réhabilitation	230	m.lin	25,00 $	5 750,00 $
5.6	Remplacement d'échelons de regard (prévisionnel)	2	unité	750,00 $	1 500,00 $
5.7	Cadre et tampon conventionnel à remplacer par cadre et grille ajustable	4	unité	2 250,00 $	9 000,00 $
5.8	Remplacement d'anneau d'ajustement de regard (prévisionnel)				
	- anneau de 0 à 50 mm	4	unité	150,00 $	600,00 $
	- anneau de 51 à 150 mm	4	unité	200,00 $	800,00 $
	- anneau de 151 à 300 mm	4	unité	250,00 $	1 000,00 $
	- anneau de 301 à 600 mm	1	unité	500,00 $	500,00 $
	- anneau de 601 à 900 mm	1	unité	650,00 $	650,00 $
SOUS-TOTAL 5. ÉGOUT SANITAIRE					**55 750,00 $**

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 14/15)

Estimation des coûts - Rue des Noyers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6.	**FONDATION DE RUE ET PAVAGE**				
6.1	Enlèvement du pavage existant, incluant disposition hors site	1 200	m²	10,00 $	12 000,00 $
6.2	Excavation, remblai, mise en forme, nivellement et compaction de l'infrastructure, incluant l'enlèvement des fondations existantes et la disposition hors site des surplus	1 500	m²	25,00 $	37 500,00 $
6.3	Excavation des matériaux impropres sous l'infrastructure, incluant géotextile et remblai en MG-112	100	m³	50,00 $	5 000,00 $
6.4	Fourniture et mise en place des fondations granulaires				
	- MG-20 - 300 mm d'épaisseur	1 500	m²	21,00 $	31 500,00 $
	- MG-112 - 400 mm d'épaisseur	1 500	m²	25,00 $	37 500,00 $
	- Géotextile grade S2-P1	1 500	m²	6,00 $	9 000,00 $
6.5	Pavage couche de base (Travaux en 2024)				
	- ESG-14, PG58S-28, 60 mm d'épaisseur	1 300	m²	26,50 $	34 450,00 $
6.6	Pavage couche d'usure, incluant nettoyage et liant d'accrochage (Travaux en 2025)				
	- ESG-10, PG58S-28, 40 mm d'épaisseur	1 300	m²	18,00 $	23 400,00 $
6.7	Raccordement à la chaussée existante incluant clé de planage et liant de type Crafco au joint	60	m.lin	100,00 $	6 000,00 $
6.8	Canniveaux en ESG-10, PG58S-28, 65 mm d'épaisseur, incluant préparation et liant de type Crafco (2025)	230	m²	60,00 $	13 800,00 $
6.9	Nivellement des services municipaux lors de la mise en place de la couche de base				
	- Regards	2	unité	300,00 $	600,00 $
	- Boîtes de vanne	4	unité	300,00 $	1 200,00 $
6.10	Nivellement des services municipaux lors de la mise en place de la couche d'usure				
	- Regards	2	unité	300,00 $	600,00 $
	- Boîte de vanne	4	unité	300,00 $	1 200,00 $

ANNEXE A
Estimation détaillée du coût des travaux (page 15/15)

Estimation des coûts - Rue des Noyers

	Description des travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant
6.	**FONDATION DE RUE ET PAVAGE (suite)**				
6.11	Confection de chanfrein				
	- 300 mm de largeur (entrées privées)	110	m.lin	30,00 $	3 300,00 $
	- 900 mm de largeur (raccord aux rues existantes)	60	m.lin	45,00 $	2 700,00 $
6.12	Enlèvement de chanfrein				
	- 300 mm de largeur (entrées privées)	110	m.lin	15,00 $	1 650,00 $
	- 900 mm de largeur (raccord aux rues existantes)	60	m.lin	25,00 $	1 500,00 $
6.13	Recharchement des accotement sous les canivaux avec pierre concassée de type MG-20	230	m²	20,00 $	4 600,00 $
SOUS-TOTAL 6. FONDATION DE RUE ET PAVAGE					**227 500,00 $**
7.	**AMÉNAGEMENTS**				
7.1	Engazonnement en plaques sur 150 mm de terre végétale	1 100	m²	20,00 $	22 000,00 $
7.2	Réfection des entrées privées				
	- Pavage: 300mm de MG-20 et 50mm de EB-10C PG58S-28	200	m²	90,00 $	18 000,00 $
	- Pavé-uni : 450 mm MG-20 + remise en place des pavés existants	10	m²	175,00 $	1 750,00 $
	- Muret à reconstruire	25	m² vert.	350,00 $	8 750,00 $
	- Bordure universelle	5	m.lin	250,00 $	1 250,00 $
7.3	Marquage de la chaussée à l'alkyde (Travaux en 2024)				
	- Ligne d'arrêt (blanche) 600mm	10	m.lin	100,00 $	1 000,00 $
	- Ligne axiale continue (jaune) 125mm	30	m.lin	25,00 $	750,00 $
7.4	Marquage de la chaussée à l'époxy (Travaux en 2025)				
	- Ligne d'arrêt (blanche) 600mm	10	m.lin	150,00 $	1 500,00 $
	- Ligne axiale continue (jaune) 125mm	30	m.lin	50,00 $	1 500,00 $
7.5	Aménagements paysager à protéger et à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustres, système d'irrigation, etc.)	1	global	7 500,00 $	7 500,00 $
SOUS-TOTAL 7. AMÉNAGEMENTS					**64 000,00 $**

2024-08-122 **7.SOLLICITATION DE COMMANDITAIRES POUR LE PREMIER ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR LA TABLE CITOYENNE ENVIRONNEMENT (TCE)**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la TCE veuillent encourager la participation à leur première activité de sensibilisation de l'environnement pour maximiser le recyclage des collectes de matières résiduelles dans notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des membres de la TCE se portent volontaires pour solliciter des commerçants locaux pour offrir des prix de participation aux citoyens lors d'un tirage parmi chaque groupe d'âge (enfants, ados, adultes) participant à leurs jeux d'écosolutions;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil encourage tous les citoyens à participer à ce premier évènement de la TCE, lors de la Fête de la Famille, samedi le 24 août;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Martine André
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil approuve la recommandation des membres de la TCE et la lettre de sollicitation de commerçants locaux pour commanditer le premier évènement de sensibilisation de la TCE pour obtenir des prix de participation et d'encourager les achats locaux en donnant de la visibilité à ces commanditaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-08-123 **8. PLANIFICATION TECQ 2019-2024, RÉSOLUTION APPROUVANT LA PROGRAMMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 11 octobre 2023, la résolution no 2023-10-111 accompagnant la programmation de travaux version n° 1 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a retourné la programmation de travaux pour correction;

CONSIDÉRANT QUE des documents complémentaires et des justificatifs ont été transmis au ministère pour appuyer la programmation de travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux est conforme et prête à être acceptée par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE même si les ajustements à la programmation de travaux initiale sont mineurs et qu'ils n'ont pas d'impacts significatifs sur l'admissibilité des coûts et des travaux, le Vérificateur général exige une nouvelle résolution lorsque le délai entre la résolution initiale et la réception de la programmation corrigée est de plus de trois mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Ian Dellner
Appuyé par Martine André

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-08-124 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 20h l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Najah Zaoude

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 7 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
greffière-trésorière

Danielle Coupal

Le Maire

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*